

PROCES-VERBAL DE CLOTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN D'ACTION COMMUNAL DE STATIONNEMENT (PACS)

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schaerbeek ;

Vu l'ordonnance du 6 juillet 2022 portant organisation de la politique du stationnement et redéfinissant les missions et modalités de gestion de l'Agence du Stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Attendu que les formalités de publication et de dépôt prévues par l'ordonnance susmentionnée ont été remplies ;

Vu l'enquête pour l'avant-projet du projet de Plan d'Action Communal de Stationnement ;

Ayant eu lieu du 11 octobre au 9 décembre 2022 inclus ;

Considérant que durant l'enquête publique, 891 réactions écrites et verbales (ayant fait l'objet d'une retranscription par l'administration communale) ont été formulées et synthétisées ci-après ;

Déclare close l'enquête publique à la date du 9 décembre 2022.

Fait à Schaerbeek, le 20 décembre 2022.



Le Secrétaire communal
DAVID NEUPREZ



La Bourgmestre f.f.
Par délégation,
ADELHEID BYTTEBIER
Echevine

Table des matières

1. Publication, dépôt et communication	3
2. Synthèse des remarques émises par les citoyens.....	3
2.1 Préliminaires	3
2.2 Classification des réactions.....	4
2.3 Synthèse des réactions	4

1. Publication, dépôt et communication

Pour rappel, le projet de PACS et sa mise à l'enquête publique ont été approuvés par le Conseil communal, en sa séance du 28 septembre 2022.

L'enquête publique, d'une durée de 60 jours, a débuté le 11 octobre 2022 et s'est clôturée le 9 décembre 2022. Deux sessions d'information ont été organisées :

- l'une en journée, le 17/10 à 14h30 – 86 inscrits ;
- l'autre en soirée, le 18/10 à 19h30 – 115 inscrits.

Les différents canaux utilisés pour inciter les citoyens à participer à l'enquête publique sont :

- 04/10 - 06/10 – Newsletter générale : 2.236 personnes touchées
- 05/10 – Site web : Page PACS + Actu + Agenda 2 sessions d'info
- 05/10 - 09/12 – Ecrans Hôtel communal + Bannière homepage site web
- 10/10 – Partage d'un événement sur Facebook « 2 dates sessions d'info » : 8.400 personnes touchées
- 10/10 – 1^{er} article Schaerbeek Info pour participation à l'enquête publique et aux sessions d'information : 55.000 exemplaires distribués
- 10/10-14/10 – Publicité sur Facebook pendant 1 semaine « participez aux sessions d'info » : 7.000 personnes touchées
- 17/10 - 18/10 – Envoi rappels aux inscrits aux sessions d'information
- 1/11 - 30/11 – Affiches Clear Channel
- 14/11 – Mise en ligne Q&A sur page PACS
- 15/11 - 18/11 – Publicité sur Facebook pendant 1 semaine « participez à l'enquête publique » : 21.000 personnes touchées
- 19/12 – 2^{ème} article Schaerbeek Info « retour sur la participation à l'enquête publique » : remerciements, traitements des avis, suite de la procédure : 55.000 exemplaires distribués

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le projet de PACS était consultable :

- en version numérique – sur le site internet de la commune ;
- en version papier – à l'hôtel communal tous les jours ouvrables de 9 à 12h sans RDV et le jeudi de 16h30 à 19h sans RDV et jusque 20h sur RDV.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les citoyens ont eu la possibilité de donner leur avis sur le projet de PACS par écrit (email ou poste) et oralement (à l'administration communale).

2. Synthèse des remarques émises par les citoyens

2.1 Préliminaires

A la date du 9 décembre 2022, 891 réactions exploitables ont été réceptionnées par l'administration :

- 772 en version numérique ;
- 117 par la poste ;
- 2 oralement.

Les réactions considérées comme inexploitables sont :

- les courriers hors sujet, principalement en lien avec le nouveau plan de circulation dans le cadre du Contrat Local de Mobilité « Good Move » (35) ;
- les courriers d'insultes sans aucun autre contenu (10) ;
- les courriers non identifiables, via une signature ou une adresse électronique (3) ;

- les courriers antidatés, à une date ultérieure à la fin de l'enquête publique (2).

Les courriers reçus après le 9 décembre n'ont pas été considérés.

2.2 Classification des réactions

Les 891 réactions exploitables peuvent être classées en 5 catégories :

1. Lettre-type 1 – reçue 449 fois et signée par 466 personnes*
2. Lettre-type 2 – reçue 11 fois et signée par 13 personnes
3. Lettre-type 3 – reçue 59 fois et signée par 61 personnes
4. Lettre-type 4 – reçue 17 fois et signée par 17 personnes
5. Lettres personnalisées – 355 courriers signés par 388 personnes

* *Personnes physiques ou morales, étant donné la participation de 3 ASBL, 2 collectifs et 2 SRL.*

A noter que certains courriers personnalisés ont été envoyés plusieurs fois. L'appellation « lettre-type » a été accordée aux courriers repris par plus de 10 personnes.

Les numéros des lettre-types ont été affectés sur base de l'ordre de réception des premières lettres du type en question.

Il convient également de préciser qu'une réaction équivaut à un avis remis par une personne/un groupe de personnes, et ce, même si cette personne/groupe de personnes a envoyé ses remarques en plusieurs courriers.

Exemples :

- Mail du 18/11 signé par Mme X = 1 réaction
- Mail du 25/10 + mail du 6/11 signés par M. Y = 1 réaction
- Mail du 3/12 signé par les 4 membres de la famille Z = 1 réaction signée par 4 personnes

2.3 Synthèse des réactions

Lettre-type 1

Le premier courrier-type reçu 449 fois et signé par 466 personnes demande :

- 1) Le retrait des actions 2.3, 2.4, 2.5, 3.2, 4.1, 5.1, 6.1, 6.3, 6.5, 13.1, 15.5 car leurs modalités d'application ne sont pas précisément définies à ce stade, ou qu'il soit précisé dans le PACS que ces actions ne seront pas mises en œuvre tant que les modalités d'application n'auront pas été soumises à enquête publique, dans le cadre d'une nouvelle mise à jour du PACS ;
 - a) Concernant les actions 3.2, 4.1, 5.1 et 15.5 : la motivation du retrait demandé tient aussi au délai de réalisation engageant la prochaine mandature, alors qu'il n'y a pas d'accord aujourd'hui sur les modalités concrètes d'application ;
 - b) Concernant l'action 4.1 (sectorisation) : le courrier relève qu'une telle mesure ne permettrait plus aux riverains des quartiers les plus saturés de chercher une place dans les quartiers où la pression est moindre ;
 - c) Concernant l'action 5.1 (moratoire/quotas) : le courrier précise qu'en tenant compte des places de stationnement hors voirie, la mise en place d'une telle mesure n'apparaît pas nécessaire, et que sa mise en œuvre, si elle se veut raisonnable, logique, juste et égalitaire serait particulièrement complexe ;
- 2) L'amendement de l'action 1.1 comme suit : « Maintien des tarifs actuels », s'opposant donc à l'application des tarifs régionaux dès leur entrée en vigueur, mentionnant :
 - a) Que les tarifs définitifs sont, au moment de la rédaction du projet de PACS, encore inconnus ;
 - b) Le contexte d'inflation actuel ;
 - c) Que contrairement à l'impôt, la redevance doit correspondre à un service rendu, et :
 - i) Qu'il semble peu probable que le coût de ce service ait évolué dans les mêmes proportions que ce qui est prévu dans l'arrêté modificatif relatif aux tarifs de stationnement ;

- ii) Qu'il leur paraît inacceptable que la redevance soit utilisée à des fins dissuasives.
- 3) L'amendement de l'action 2.1 comme suit : « Retour au statut de zones bleues d'avant 2020 et consultation des riverains pour tout changement de couleur ou de délimitation d'une zone », s'opposant à l'extension de la zone verte à tout le territoire incluant les quartiers résidentiels où les taux de congestion sont acceptables, et soulignant qu'à aucun moment le citoyen n'a pu se prononcer sur cette transformation, qui aurait pour corollaire d'isoler les Schaerbeekoïses de leur famille, amis, aidants, corps de métier (qui répercutent les coûts sur les clients), etc ;
 - 4) L'amendement de l'action 2.2 comme suit : « Réglementer le stationnement du lundi au vendredi, de 9h à 19h » et non plus 21h ni le samedi, horaire qui renforce l'isolement pointé au point précédent ;
 - 5) L'amendement de l'action 1.2 comme suit : « Mise en œuvre d'un système permettant de bénéficier de deux heures gratuites en zone verte la semaine » (le stationnement étant gratuit le samedi, cf. point précédent) ;
 - 6) Que les actions 6.1, 6.3, 7.2 relatives au stationnement des vélos/motos/trottinettes ne soient pas mises en place au détriment des espaces de stationnement pour voitures. Il est en outre demandé que les gestionnaires de voiries veillent à maximiser l'utilisation de ces dispositifs en prenant des mesures pour les libérer des vélos abandonnés ;
 - 7) Que tout emplacement de stationnement supprimé en voirie soit compensé hors voirie, et accessible gratuitement pour les détenteurs d'une carte riverain ;
 - 8) Que toute suppression d'emplacement de stationnement en voirie fasse l'objet d'un dossier justificatif avec communication préalable aux riverains.

Une grande partie des courriers conclut sur une expérience personnelle qui reprend/illustre très généralement les thèmes abordés dans les points ci-dessus. Certaines observations/demandes particulières se sont cependant dégagées, regroupées par thèmes ci-dessous :

1. La proposition d'augmenter le quota de codes visiteurs par ménage par an
2. La proposition de remplacer les codes de 4h30 par des codes valables 6h, afin qu'ils correspondent à une demi-journée de stationnement
3. La proposition d'offrir plus de codes gratuits par ménage (ex : 2 x ½ jour par semaine)
4. La nécessité de trouver une solution pour permettre d'activer les codes visiteurs à l'avance
5. La proposition d'accorder des « cartes visiteurs » valables à certains moments précis de la semaine ou un système de carte avec un quota annuel d'heures
6. La nécessité de faciliter la procédure d'obtention des codes visiteurs
7. Le privilège que constituent les zones devant les entrées carrossables, alors que certains garages ne sont plus utilisés comme tels ; certains répondants proposant de taxer l'occupation de l'espace public devant ces zones
8. La nécessité de développer en premier lieu les alternatives avant d'augmenter les tarifs du stationnement
9. La nécessité de développer davantage l'offre en voitures partagées
10. Le manque de bornes de recharge pour véhicules électriques
11. La proposition de créer des espaces de stationnement pour vélos sécurisés et gratuits
12. Le manque d'emplacements hors voirie disponibles, en particulier en journée
13. Le fait que les riverains qui ne possèdent pas de véhicule sont pénalisés, avec comme propositions pour favoriser le partage de véhicules entre particuliers :
 - a. D'accorder une carte riverain à un « riverain » et non au « véhicule d'un riverain »
 - b. D'accorder des cartes riverain temporaires
 - c. De permettre au conducteur secondaire d'un véhicule d'acquiescer une carte riverain
14. Le fait que la suppression de la 3^{ème} carte par ménage pénalise les familles nombreuses et collocations, avec la proposition de comptabiliser les cartes par adulte et non par ménage
15. La nécessité de trouver une solution pour les couples qui vivent séparément
16. Le fait que le PACS pénalise les personnes moins mobiles, et la proposition d'un tarif réduit pour les cartes riverain des plus de 65 ans
17. La proposition d'un tarif réduit pour les professions sociales
18. La proposition d'augmenter les tarifs des cartes pour les professionnels
19. La proposition de prévoir des places gratuites à durée limitée près des restaurants, magasins...

20. La volonté que soit empêché le stationnement des véhicules utilitaires (de société la nuit) en procédant à des contrôles ciblés, ou en adaptant la signalisation
21. La nécessité de renforcer le contrôle des zones de livraison
22. L'impact négatif de la politique de stationnement sur l'activité économique et culturelle locale
23. La proposition de faire payer le stationnement uniquement la nuit car c'est à partir de 22h que le stationnement devient un problème
24. La proposition de rendre le stationnement payant pour les vélos et trottinettes en zone verte
25. Le souhait que le PACS mentionne des objectifs en termes d'impact sur le nombre de voitures présentes et circulant à Schaerbeek
26. L'absence dans le PACS d'objectifs précis pour les places PMR : combien de places et à quels endroits ?
27. L'absence d'étude d'impact avant la généralisation de la zone verte en 2020
28. Certains biais méthodologiques dans l'étude (véhicules de société, garages comptabilisés)
29. La nécessité d'une meilleure qualité des prestations de parking.brussels, pointant notamment le trop court délai de tolérance pour activer un ticket ou code visiteur
30. Le fait que les horodateurs sont compliqués d'utilisation, souvent hors service, trop éloignés, ne permettent plus le paiement en liquide, et la proposition de créer une carte qui permettrait de payer aux horodateurs sans devoir réencoder à chaque fois sa plaque d'immatriculation

Lettre-type 2

Le deuxième courrier-type a été reçu 11 fois et signé par 13 personnes, qui marquent leur désaccord avec les six points suivants :

- 1) L'augmentation des tarifs en zones vertes et rouges dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs régionaux – action 1.1 ;
- 2) Le maintien du stationnement payant sur tout le territoire, en ce compris la transformation des zones bleues en zones vertes en janvier 2020 – action 2.1 ;
- 3) Le maintien du stationnement payant jusqu'à 21h, samedi compris – action 2.2 ;
- 4) L'augmentation du prix de la deuxième carte riverain – partie de l'action 3.1 ;
- 5) La sectorisation du territoire pour les cartes de dérogation riverain – action 4.1 ;
- 6) La mise en place d'un moratoire/de quotas sur les ventes de cartes de dérogation riverain – action 5.1.

Parmi les raisons invoquées par les signataires pour s'opposer à ces actions : l'impact des tarifs du stationnement sur la vie sociale, l'impact sur le commerce local, le contexte d'inflation actuel.

Lettre-type 3

Le troisième courrier-type, reçu 59 fois et signé par 61 personnes :

- 1) S'oppose au maintien de la zone verte sur tout le territoire, en demandant le retour aux zones bleues dans les quartiers où les taux de congestion le permettent, avec la mise en place d'un monitoring régulier des taux de congestion dans ces quartiers – amendement de l'action 2.1 ;
- 2) S'oppose au maintien du stationnement réglementé sur tout le territoire jusqu'à 21h samedi compris – amendement de l'action 2.2, en demandant :
 - a) Que dans les quartiers où les taux de congestion le permettent, le stationnement ne soit réglementé que jusqu'à 19h, avec la mise en place d'un monitoring régulier des taux de congestion dans ces quartiers ;
 - b) Que le stationnement réglementé en zone verte s'arrête plus tôt que 21h le samedi ;
- 3) S'oppose à la mise en place de zones grises dans les quartiers Brabant et Helmet – retrait action 2.5 ;
- 4) Soutient la réintroduction du projet de Visit-Pass de manière structurelle et sur base annuelle – appui action 3.4 ;

- 5) S'oppose à la sectorisation du territoire pour les cartes de dérogation riverains à moyen terme – retrait action 4.1 ;
- 6) Soutient l'action de développer des emplacements de stationnement, sur base contraignante, pour les trottinettes et autres engins de mobilité en flotte libre – appui action 6.3.

Le courrier demande en outre que le projet de plan soit retravaillé, de manière participative à l'échelle des quartiers afin que soient prises en compte les spécificités des différents quartiers.

De manière générale, les signataires craignent que le nouveau plan de stationnement dissuade davantage les visiteurs automobilistes à venir à Schaerbeek, en ce compris les aidants-proches. Deux des signataires ajoutent craindre l'impact de la sectorisation sur le commerce local et les services locaux. Un signataire demande enfin que l'utilisation effective des places PMR soit régulièrement vérifiée, de même que l'utilisation des arceaux vélos, et leur remplacement par des boxes le cas échéant. Ce même signataire demande en outre un contrôle plus poussé du stationnement des camionnettes.

Lettre-type 4

Le quatrième courrier, reçu 17 fois et signé par 17 personnes:

- 1) Demande que le PACS fixe des objectifs plus ambitieux, contraignants et concrets, assortis de chiffres cibles et d'un planning précis de mise en œuvre ;
- 2) Insiste sur la nécessaire redistribution de l'espace public, aujourd'hui inégalement réparti au profit de la voiture individuelle, afin de consacrer une plus large part aux piétons, cyclistes, transports en commun, logements, espaces de jeux et de rencontre, et espaces verts ;
- 3) Pour ce faire, il est demandé qu'à travers le PACS, la Commune s'engage à :
 - a) Diminuer de 25% le nombre de places de stationnement sur la voie publique ;
 - b) Optimiser l'utilisation des garages individuels :
 - i) En facturant la première carte riverain aux ménages qui disposent d'un garage au prix de la deuxième carte riverain ;
 - ii) En amendant le règlement communal d'urbanisme pour qu'il impose des quotas minimaux de places de parking dans les bâtiments ;
 - c) Optimiser la mutualisation des parkings privés hors voirie :
 - i) En poursuivant l'application du règlement-taxe, mais en limitant l'exonération fiscale à hauteur de 75% – amendement de l'action 15.2 ;
 - ii) En facilitant les demandes d'un emplacement pour les usagers auprès des gestionnaires de parkings hors voirie, via la mise en ligne sur le site communal d'un formulaire de demande – amendement de l'action 15.1 ;
 - d) Optimiser l'utilisation des emplacements réservés en voirie :
 - i) En mutualisant les emplacements taxis avec les riverains la nuit – appui action 12.1 ;
 - e) Veiller à ce que la mise en place de solutions de stationnement temporaires lors de grands événements n'incite pas les participants à venir en voiture – amendement de l'action 14.1 ;
 - f) Ne pas rouvrir ponctuellement l'avenue A. Van Vollenhoven lors de gros événements, car il ne serait dès lors plus possible de réaffecter cette voirie à d'autres usages plus en phase avec sa localisation dans un parc (ex : skate park) – retrait de l'action 14.4 ;
 - g) Ne pas construire de nouveaux parkings ou parcs de stationnement publics – retrait actions 15.4 et 15.5 ;
 - h) Augmenter le nombre de dispositifs de stationnement pour vélos (courte et longue durées, et pour tous types de vélos), et ce, en lieu et place du stationnement voiture et non sur les espaces piétons et ludiques, et en précisant un objectif chiffré à atteindre (incitation à la pratique du vélo via le développement de l'offre et non basé sur la demande) – amendement des actions 6.1 et 6.2 ;
 - i) Idem pour trottinettes et autres engins de mobilité en flotte libre – amendement action 6.3 ;
 - j) Idem pour les deux-roues motorisés – amendement action 7.2 ;

- k) Revoir le règlement communal d'urbanisme pour y inclure des quotas minimaux d'emplacements de stationnement pour vélos dans les bâtiments :
 - i) 1 emplacement de stationnement pour vélos par oreiller ;
 - ii) Pour 10 emplacements de stationnement pour vélos, prévoir également une place pour vélos cargo ;
- l) Prévoir plus d'espaces pour la logistique afin de contrer le stationnement sauvage via :
 - i) Des zones de livraison dépenalisées à la place de zones de livraisons réservées – appui action 9.1 ;
 - ii) Des zones de livraison pour vélos cargo afin de promouvoir leur utilisation pour les livraisons ;
 - iii) Un nombre limité de places « shop and go » pour les clients à proximité des commerces, qui pourraient également servir pour déposer et venir chercher des colis (e-commerce) afin de promouvoir la livraison en points-relais ;
- m) Encourager autant que possible les systèmes de partage de voitures (ex : Cambio) :
 - i) En leur accordant davantage d'emplacements de stationnement – appui action 11.1 ;
 - ii) En fournissant un abonnement d'essai gratuit par foyer ;
- n) Encourager autant que possible les systèmes de partage de vélos :
 - i) En leur accordant davantage d'emplacements de stationnement aussi bien en stations (ex : Villo) qu'en libre-service – appui action 6.3 ;
 - ii) En fournissant un abonnement d'essai gratuit par foyer ;
- o) Appliquer des mesures plus dissuasives dans les zones de stationnement :
 - i) Zone rouge : limiter les 15 premières minutes de stationnement gratuit à certaines places de stationnement de type « shop and go » (avec capteurs) – amendement action 1.1 ;
 - ii) Zone verte : pas de stationnement gratuit (pas pendant les 2 premières heures le samedi et pas non plus le dimanche, quitte à appliquer un tarif plus bas les dimanches et jours fériés) – amendement actions 1.1, 1.2 et 2.2 ;
 - iii) Zone grise : inscrire de manière concrète et plus précise l'introduction effective de zones de transition grises dans le PACS – amendement action 2.5 ;
 - iv) Supprimer les zones « abords d'école » aussi bien des abords des écoles que des abords des crèches et transformer ces zones en espaces piétons et zones de stationnement pour vélos ;
- p) Appliquer des tarifs plus élevés pour les cartes riverain tout en prévoyant des tarifs sociaux – amendement action 3.1 :
 - i) 1^{ère} carte riverain : 60 €/an et 28 €/an au tarif social ;
 - ii) 1^{ère} carte riverain au tarif de la 2^{ème} carte riverain pour les riverains disposant d'un garage ou d'une place de parking ;
 - iii) 2^{ème} carte riverain : 250 €/an et 120 €/an au tarif social ;
 - iv) 3^{ème} carte riverain : suppression définitive ;
- q) Diminuer le nombre d'heures de stationnement pour les visiteurs (actuellement 450h/ménage-professionnel/an = 37 codes à 5€ ou 100 codes à 2,5€) et augmenter leur tarif ;
- r) Introduire un moratoire sur le nombre de cartes riverain par quartier – amendement action 5.1 ;
- s) Introduire la sectorisation de manière effective et rapidement – amendement action 4.1 :
 - i) Sectorisation du territoire en 7 secteurs telle que proposée dans le projet de PACS dès l'entrée en vigueur du nouveau PACS ;
 - ii) Rétrécissement des secteurs dès 2025 ;
 - iii) A partir de 2030 au plus tard, la carte riverain/professionnel ne devrait permettre de se stationner que dans un rayon déterminé autour de son habitation/lieu de travail (rayon maximal de 700 m, ce qui correspond à une superficie de 150 ha) ;
- t) Contrôler le respect du code de la route et affecter les montants collectés à la mise en œuvre des actions du PACS.

Lettres personnalisées

Pour les 355 lettres personnalisées (388 signataires), les remarques ont été synthétisées comme suit :

POUR = le nombre de répondants ayant explicitement marqué leur soutien à telle action

CONTRE = le nombre de répondants ayant explicitement marqué leur opposition à telle action

AMENDEMENTS PROPOSES = les amendements souhaités par les répondants

PAS EXPRIMES = le nombre de répondants n'ayant pas émis d'avis sur l'action considérée

Les 83 signataires de quelques 81 courriers parmi les 355 lettres personnalisées se sont déclarés globalement pour ou contre le projet de PACS dans son ensemble sans détailler leur position sur des actions spécifiques. Leurs avis se répartissent comme suit :

POUR = 19 courriers (20 signataires), pour les principales raisons suivantes :

- a. Nécessité de partager l'espace public entre les différents usagers et modes de déplacement
- b. Amélioration de la qualité de vie des riverains
- c. Amélioration de la qualité de l'air et lutte contre la pollution
- d. Amélioration de la sécurité routière

CONTRE = 62 courriers (63 signataires), pour les principales raisons suivantes :

- a. Impact du coût du stationnement sur le commerce local
- b. Impact du coût du stationnement sur la vie sociale
- c. Impact du coût du stationnement sur les personnes moins mobiles (personnes âgées, en situation de handicap, familles nombreuses...)
- d. Impact du coût du stationnement sur les corps de métier (qui répercutent le coût du stationnement sur le client)
- e. Contexte économique d'inflation
- f. Modalités concrètes de certaines actions pas définies à ce stade
- g. Non prise en compte de la sociologie des quartiers

Pour les 274 autres courriers (305 signataires), les positions des répondants sont résumées action par action ci-dessous.

1. Règlementation en voirie et tarification

1.1 Maintien des tarifs actuels et application des tarifs régionaux dès leur entrée en vigueur

POUR : 5 courriers / 5 signataires (=5c/s), car permettrait notamment de diminuer la pression sur le stationnement dans les quartiers soumis à une pression importante

CONTRE : 69 courriers / 88 signataires (69c/88s), évoquant les principales raisons suivantes :

- a. Impact du coût du stationnement sur la vie sociale
- b. Impact du coût du stationnement sur les personnes moins mobiles (personnes âgées, en situation de handicap, familles nombreuses...)
- c. Impact du coût du stationnement sur la vie économique locale (commerce, HoReCa, professions libérales, indépendants...)
- d. Impact du coût du stationnement sur les corps de métier (qui répercutent le coût du stationnement sur le client)
- e. Contexte économique d'inflation
- f. Augmentation excessive

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Revoir les tarifs à la baisse (12 c/s) et les geler jusque fin 2024 (5 c/s)

- b. Figurer les tarifs actuels (1 c/s)
- c. Figurer les tarifs actuels et les compléter par des mesures d'exemptions de redevance pour les habitants du style VisitPass pour restaurer une gratuité de stationnement comparable à la zone bleue (1 c/s)
- d. Étendre les premières 15 minutes gratuites à 30 minutes gratuites en zone verte (1 c/s)
- e. Augmentation des tarifs en zone rouge uniquement (1 c/s)

PAS EXPRIMES : 183 courriers (195 signataires)

1.2 Analyser et mettre en œuvre un système permettant d'offrir à tout véhicule visiteur deux heures continues de stationnement gratuit le samedi dans les zones vertes

POUR : 10c/s

AMENDEMENTS PROPOSÉS :

- a. Également la semaine (13c/14s)
- b. Également en zone rouge (1c/1s)

PAS EXPRIMES : 251 courriers (281 signataires)

2. Demande en stationnement par quartier

2.1 Maintien du stationnement payant sur tout le territoire (zone verte) et évaluation régulière de la pertinence des limites de zones (rouges, grises...)

POUR : 4c/5s

CONTRE : 22c/s, évoquant les principales raisons suivantes :

- a. Impact du coût du stationnement sur la vie sociale
- b. Impact du coût du stationnement sur les personnes moins mobiles (personnes âgées, en situation de handicap, familles nombreuses...)
- c. Impact du coût du stationnement sur la vie économique locale (commerce, HoReCa, professions libérales, indépendants...)
- d. Impact du coût du stationnement sur les corps de métier (qui répercutent le coût du stationnement sur le client)
- e. Pas d'amélioration ressentie par rapport à la situation de 2019

AMENDEMENTS PROPOSÉS :

- a. Retour des zones bleues d'avant 2020 / dans les quartiers résidentiels (53c/60s)
- b. Zone bleue H24 dans les quartiers résidentiels (1c/s)
- c. Zone bleue sur tout le territoire sauf le long des axes commerçants (5c/s)
- d. Stationnement non réglementé dans les quartiers résidentiels (2c/s)
- e. Calibration plus fine des couleurs de zones (1c/s)
- f. Stationnement réglementé de 16h à 21h dans les quartiers non congestionnés la journée (1c/s)

PAS EXPRIMES : 188 courriers (210 signataires)

2.2 Maintien de l'extension de la réglementation à 21h (et 24h/24 dans certaines zones spécifiques)

POUR : 1c/s

CONTRE : 49c/57s, évoquant les principales raisons suivantes :

- a. Impact du coût du stationnement sur la vie sociale
- b. Impact du coût du stationnement sur les personnes moins mobiles (personnes âgées, en situation de handicap, familles nombreuses...)
- c. Impact sur l'HoReCa et les lieux culturels (théâtres)
- d. Coût élevé pour les couples qui ne vivent pas ensemble

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Jusque 20h (4c/5s)
- b. Jusque 18h-19h (24c/28s)
- c. Avant 21h (7c/s)
- d. De 8 à 19h (1c/s)
- e. De 7h à 19h (1c/s)
- f. 24h/24 (1c/s)
- g. Jusque 21h en semaine et jusque 19h le samedi (1c/2s)
- h. Jusque 19h-19h30 en semaine et jusque 18h le samedi (1c/s)
- i. Jusque 18h30 en semaine et jusque 14h le samedi (1c/s)
- j. Jusque 19h en semaine, sauf le mercredi (1c/s)
- k. Avant 21h le samedi (2c/s)
- l. Jusque 21h en semaine uniquement (= 5 jours ouvrables) (6c/8s)
- m. Jusque 19h-20h en semaine uniquement (1c/s)
- n. Jusque 19h en semaine uniquement (14c/s)
- o. Jusque 18h en semaine uniquement (18c/19s)
- p. Avant 21h en semaine uniquement (2c/s)
- q. Jusque 21h en semaine uniquement dans quartiers résidentiels (2c/3s)
- r. Jusque 18h en semaine uniquement dans quartiers résidentiels (2c/s)
- s. Jusque 19h30 ou 20h selon les quartiers (10c/12s)

PAS EXPRIMES : 125 courriers (136 signataires)

2.3 Continuer d'étudier la pertinence des horaires réglementés et les ajuster localement si nécessaire (ex : commencer le contrôle plus tôt pour éviter le stationnement non riverain la nuit)

CONTRE : 2 c/s, car

- a. Les ajustements iraient toujours dans le sens d'une augmentation des tarifs
- b. Les modalités d'application sont trop vagues à ce stade

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Consulter les riverains pour tout changement de couleur de zone (1c/s)

PAS EXPRIMES : 271 courriers (302 signataires)

2.4 Envisager l'extension des zones vertes réglementées 7j/7 autour de l'axe commerçant Brabant-Gallait

POUR : 1

CONTRE : 2 c/s, notamment car les modalités d'application sont trop vagues à ce stade

PAS EXPRIMES : 271 courriers (302 signataires)

2.5 Dans un deuxième temps, envisager la mise en place d'une zone grise autour de la zone rouge Brabant, ainsi qu'autour de la zone rouge Helmet.

POUR : 2c/3s

CONTRE : 14c/16s, notamment :

- a. Car cela deviendrait trop cher pour les visiteurs des riverains concernés
- b. Car il faudrait dans un premier temps faire respecter les zones rouges et de livraisons
- c. Car les modalités d'application sont trop vagues à ce stade

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Solution concertée avec les habitants et commerçants des zones concernées (5c/s)
- b. Rendre les zones commerçantes piétonnes et les zones de stationnement alentours limitées à 1h (1c/s)

PAS EXPRIMES : 252 courriers (280 signataires)

3. Cartes de dérogation

3.1 Maintien des tarifs actuels et application des tarifs de la 2^{ème} carte de dérogation et de la carte résidence secondaire, et suppression de la 3^{ème} carte riverain par ménage dès de leur entrée en vigueur au niveau régional.

POUR :

- a. 3c/4s l'action dans son ensemble
- b. 7c/8s soutiennent l'augmentation du tarif de la 2^{ème} carte
- c. 2c/3s soutiennent la suppression de la 3^{ème} carte

CONTRE :

- a. 33c/35s s'opposent à l'action dans son ensemble
- b. 18c/s s'opposent à l'augmentation du tarif de la 2^{ème} carte
- c. 6c/8s s'opposent à la suppression de la 3^{ème} carte, mentionnant fréquemment la situation des ménages où les enfants sont déjà en âge de travailler ainsi que les différentes formes de ménages

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Maintien des tarifs actuels (1c/s)
- b. Maintien du tarif de la 1^{ère} carte à 28€ maximum (3c/s)
- c. Réduire le tarif de la 1^{ère} en compensation, voire la rendre gratuite (14c/16s)
- d. Maintien des tarifs des deux premières cartes riverain et augmentation du tarif de la troisième (2c/6s)
- e. Diminution du tarif de la 2^{ème} carte riverain (1c/s)
- f. Augmentation plus conséquente du tarif de la 2^{ème} carte riverain (1c/s)
- g. Augmentation des tarifs de 10% maximum (1c/s)
- h. Octroi d'une 3^{ème} carte sur base de critères de nécessité (3c/s) et avec tarif élevé (1c/s)
- i. Suppression de la 2^{ème} carte ou octroi de manière exceptionnelle sur base de critères stricts (2c/s)
- j. Suppression 2^{ème} carte ou à défaut, augmentation du tarif plus conséquente (2c/s)
- k. Suppression 2^{ème} carte (2c/s)
- l. Tarif proportionnel à la longueur du véhicule pour encourager les véhicules courts qui occupent moins d'espace (2c/s)
- m. Gratuité de la carte riverain pour ceux qui utilisent leur voiture à des fins professionnelles (1c/s)
- n. Quadruplement du tarif de la carte riverain pour véhicules de société (1c/s)
- o. Diminution des tarifs des cartes professionnel (2c/s)

PAS EXPRIMES : 168 courriers (186 signataires)

3.2 Envisager une tarification plus dissuasive

POUR : 16c/s, mentionnant notamment :

- Que les tarifs sont actuellement si bas qu'ils encouragent le stationnement dans l'espace public
- Que le coût d'une carte riverain devrait au moins être égal au prix d'un abonnement dans un box à vélos, et pas inférieur

CONTRE : 27c/29s, mentionnant notamment :

- Le contexte économique actuel
- Le manque de précisions sur les tarifs envisagés
- Que cette mesure favorise les plus aisés

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Application dès la présente mandature (2c/s)
- Tarification différenciée en fonction du gabarit des véhicules (2c/3s)
- Pas de tarification plus dissuasive sur la 1^{ère} carte riverain (1c/s)

PAS EXPRIMES : 163 courriers (180 signataires)*

** Les actions 3.1 et 3.2 étant très liées, sont comptabilisés ici les courriers/signataires qui ne se sont exprimés ni sur l'action 3.2, ni sur l'action 3.1.*

3.3 Inviter la région à trouver une solution pour le stationnement des aidant-proches

POUR : 5c/s

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Trouver une solution au niveau communal (4c/s)
- Carte pour aidants-proches, en ce compris les aidants informels (ex : enfants, grands-parents...) (5c/s)
- Carte gratuite pour les aidants-proches (1c/s)
- Accorder la gratuité aux infirmiers et assimilés (1c/s)

PAS EXPRIMES : 258 courriers (289 signataires)

3.4 Etudier la réintroduction du projet de Visit-Pass

POUR : 28c/30s

CONTRE : 1c/s car les modalités d'application sont trop vagues à ce stade

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Distribuer plus que 10x4h30 ou 5x12h gratuits (14c/s)
- Distribuer plus de codes et par plus petites tranches pour ne pas gaspiller d'heures (3c/s)
- Ne pas mettre de fin de validité aux codes gratuits (2c/s)
- Permettre d'acquérir une carte visiteur par ménage (2c/s)

Cette action a suscité beaucoup de remarques (19c/s) par rapport au système de délivrance et d'utilisation des codes visiteurs en tant que tel, notamment :

- a. Que les codes sont difficiles d'utilisation, demandant le retour aux cartes physiques
- b. Que la procédure d'acquisition des codes est compliquée et qu'il faudrait faciliter les demandes via un formulaire en ligne
- c. Qu'il faudrait trouver une solution pour ne pas devoir activer le code à l'heure pile où le stationnement réglementé débute
- d. Que les codes devraient être disponibles par plus petites tranches pour éviter le gaspillage d'heures
- e. Qu'il ne devrait pas y avoir de limite d'heures
- f. Que les codes devraient être moins chers pour les ménages qui n'ont pas de carte riverain
- g. Qu'il faudrait harmoniser le coût des cartes riverains et des codes visiteurs en augmentant le premier et en diminuant le second

PAS EXPRIMES : 209 courriers (238 signataires)

4. Politique de sectorisation

4.1 Envisager la délimitation des secteurs sur le territoire. Cependant aucune politique de sectorisation ne sera ni décidée ni mise en œuvre lors de cette mandature.

POUR : 12c/s, notamment :

- a. Par souci d'équité avec les habitants des communes plus petites
- b. Pour diminuer la pression pour les riverains qui vivent dans secteurs où se trouvent des pôles de déplacements (ex : gare de Schaerbeek)
- c. A envisager également sur les codes visiteurs

CONTRE : 148c/164s, évoquant les principales raisons suivantes :

- a. Impact sur l'accès aux services locaux (commerces, lieux culturels, HoReCa, Hôtel communal...)
- b. Impact sur les personnes moins mobiles
- c. Ne permet plus aux riverains des secteurs saturés de trouver une place dans un secteur moins congestionné
- d. Dissuade de prendre le train, car plus possible de laisser sa voiture toute la journée gratuitement aux abords de la gare
- e. Frein au partage de voitures entre particuliers qui vivent dans des secteurs différents
- f. Complexité de lecture sur le terrain
- g. Complexité pour les personnes en bordure de secteur qui ont autant de raisons d'aller d'un côté ou de l'autre
- h. Complexité pour les personnes qui vivent et travaillent dans des secteurs différents
- i. Pénalisant pour les enseignants qui travaillent dans plusieurs écoles différentes
- j. Carte riverain devrait être valable pour toute la région bruxelloise, quitte à être plus chère

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Plus de clarifications sur la mise en œuvre et nouvelle consultation (6c/s)
- b. Mise en œuvre sous l'actuelle mandature (4c/s)
- c. Secteur à l'échelle de la rue (2c/3s)
- d. Permettre aux riverains de choisir deux voire trois secteurs (2c/s)
- e. Agrandir le secteur sud proposé dans le projet de PACS (1c/s)

PAS EXPRIMES : 101 courriers (116 signataires)

5. Moratoire/quotas sur les ventes de cartes de dérogation riverains

5.1 Cette proposition n'est pas retenue.

Bien que l'action n'ait pas été retenue, un certain nombre de répondants se sont positionnés quant à la mise en place d'un moratoire/de quotas sur les cartes de stationnement riverains.

POUR : 8c/s, mentionnant notamment :

- Que cette mesure semble plus juste socialement qu'une tarification plus dissuasive des cartes riverains
- Qu'il ne sert à rien d'octroyer des cartes riverain dans des quartiers où la saturation ne permet pas aux détenteurs de trouver effectivement une place

CONTRE : 58c/64s

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Remise à l'enquête publique avec plus de clarifications quant à la mise en œuvre (5c/s)
- Mise en œuvre durant la présente mandature (2c/s)
- Mise en œuvre immédiate dans les quartiers saturés (1c/s)
- Mise en œuvre de manière à ce que les résidents actuels ne soient pas affectés (1c/s)
- Octroi de maximum une carte par ménage (1c/s)
- Limiter le nombre de cartes professionnel (1c/s)
- Accompagner cette mesure de règles claires visant à limiter le nombre de locataires par bâtiment (1c/s)

PAS EXPRIMES : 197 courriers (222 signataires)

6. Stationnement vélo

6.1 Accompagner parking.brussels dans le développement des dispositifs adaptés aux nouveaux besoins

POUR : 16c/18s, mentionnant notamment :

- La nécessité d'augmenter le nombre de boxes à vélos, soulignant la trop longue attente avant d'obtenir une place dans l'un d'eux (plus de 2-3 ans)
- L'attention particulière qui doit être portée aux vélos cargo
- La nécessité d'augmenter le nombre de dispositifs de stationnement de courte durée à proximité des pôles de déplacement

CONTRE : 5c/s, trouvant notamment que les dispositifs existants ne sont pas assez exploités

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Pas d'installation de dispositifs de stationnement pour vélos dans les zones de stationnement pour voitures (6c/s) mais plutôt sur les oreilles de trottoirs (1c/s)
- Installation des dispositifs en chaussée et non sur le trottoir (3c/s)
- Politique plus proactive, non seulement pour répondre à toutes les demandes pendantes mais aussi pour inciter au changement modal via l'offre (pour tous types de vélos) et non simplement répondre à la demande (6c/s)
- Installation automatique d'un box dès lors que plusieurs demandes émanent d'une même rue par des habitants qui ne disposent pas de carte riverain (1c/s)
- Installation d'au moins un box à vélos par rue (1c/s)
- La Commune devrait exiger que la Région réponde à toutes les demandes pour une place dans un box à vélos, en ce compris les demandes pour vélos cargo (1c/s)
- Analyse sérieuse des besoins avant toute installation de dispositifs (1c/s)

- h. Sanctionner le stationnement sauvage des vélos (1c/s)

PAS EXPRIMES : 229 courriers (257 signataires)

6.2 Mettre à jour le formulaire de demande en y ajoutant l'option « vélo-cargo »

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

6.3 Développer une stratégie visant à instaurer des emplacements de stationnement pour les trottinettes électriques et autres véhicules en libre-service.

POUR : 30c/32s pour le développement de drop-zones, sur base contraignante

CONTRE : 1c/s car les modalités d'application sont trop vagues à ce stade

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Plus de clarifications sur la mise en œuvre (2c/s)
- b. Pas au détriment des places de stationnement pour voitures (7c/s)
- c. En chaussée et non sur le trottoir, ni sur les arceaux vélos actuels (8c/s)
- d. Mise en place de drop-zones dans toutes les rues (1c/s)
- e. Sanctionner le stationnement sauvage (1c/s)

PAS EXPRIMES : 224 courriers (253 signataires)

6.4 Développer des poches de stationnement vélo tous usages hors voirie et près des nœuds multimodaux, dans les CQD/CRU et immeubles gérés par les SISF, et au travers les PDS et PDE

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Installer un grand parking à vélos, sécurisé et couvert par quartier, afin de pallier le cruel manque de parkings à vélos (1c/s)

PAS EXPRIMES : 273 courriers (304 signataires)

6.5 Accompagner parking.brussels dans la recherche de solutions (C2C, B2C, mutualisation,...) et la communication des nouveaux outils

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Mener une politique proactive pour sensibiliser les personnes qui ont un espace libre pour stationner un ou plusieurs vélos, en proposant une formule de contrat, d'assurance, voire une prime pour l'installation de mesures de sécurité, de dispositifs pour entreposer notamment des vélos cargo (3c/s)

PAS EXPRIMES : 271 courriers (302 signataires)

6.6 Prévoir un ratio de dispositifs adaptés au vélo-cargo dans les parkings

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

7. Stationnement des deux-roues motorisés

7.1 Mettre à jour le formulaire de demande d'arceau vélo en y ajoutant l'option « deux-roues motorisés »

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

7.2 Prévoir de nouveaux emplacements réservés et équipés dans les zones où se concentrent les demandes

POUR : 2c/s

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Pas au détriment des places de stationnement pour voitures (2c/s)
- En chaussée et non sur le trottoir (2c/s)
- Prévoir des emplacements permettant une recharge électrique en voirie (1c/s)

PAS EXPRIMES : 267 courriers (298 signataires)

8. Véhicules longs/lourds en soirée

8.1 Maintien des dispositions du règlement relatives aux véhicules de >4,9m et >3,5T (et non plus >= 3,5T)

CONTRE : 4c/s, mentionnant :

- Qu'aucune solution alternative n'est proposée pour les nombreux entrepreneurs qui vivent à Schaerbeek et qui ont besoin d'un tel véhicule pour travailler

AMENDEMENTS PROPOSES :

- Prendre des mesures pour contrer le stationnement des camionnettes (3c/s) en zone résidentielle (1c/s), le soir (1c/s)
- Etendre la limite de longueur à 5,04m pour ne pas pénaliser certains véhicules électriques qui sont plus longs (1c/s)

PAS EXPRIMES : 266 courriers (297 signataires)

8.2 Retrait de la zone rue J. Georgin au regard du développement urbain du quartier

CONTRE : 1, mentionnant qu'une solution doit d'abord être trouvée pour le stationnement de tels véhicules

PAS EXPRIMES : 273 courriers (304 signataires)

9. Gestion des livraisons

9.1 Finaliser le développement des zones dépénalisées au dépend des zones de livraison réservées et l'harmonisation de la signalisation verticale et horizontale

CONTRE : 1, car la dépénalisation du stationnement en zone de livraison a pour corollaire que les véhicules stationnés ne peuvent être enlevés, ce qui peut entraver le chargement/déchargement dans de bonnes conditions (double file, blocage des bus...)

PAS EXPRIMES : 273 courriers (304 signataires)

9.2 Poursuivre la politique actuelle d'implantation / retrait en fonction des demandes / besoins en harmonisant le plus possible les horaires (pas avant 7h30)

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Augmenter le nombre de zones de livraison et de courts arrêts pour lutter contre les arrêts en double file, sur les trottoirs et pistes cyclables (2c/s)

PAS EXPRIMES : 272 courriers (303 signataires)

9.3 Poursuite du contrôle par parking.brussels

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

10. Stationnement PMR

10.1 Supprimer la limitation à 2h de stationnement en zone rouge pour les détenteurs d'une carte PMR

POUR : 2c/s

PAS EXPRIMES : 272 courriers (303 signataires)

10.2 Renforcer les contrôles faits par parking.brussels en utilisant notamment l'application mise en œuvre par le SPF Sécurité Social

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

10.3 Renforcer les contrôles d'identités réalisés par la police

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Meilleur contrôle de l'utilisation effective des places PMR (déménagement, décès...) (1c/s)
- b. Prévoir des emplacements PMR dans chaque rue et près des pôles de déplacements (commerces, pharmacies, HoReCa...) (2c/s)

PAS EXPRIMES : 271 courriers (302 signataires)

11. Carsharing

11.1 Création de 10 nouvelles stations carsharing à Schaerbeek afin de compléter la couverture du territoire communal à un rayon de 400 m par station

POUR : 7c/s

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Politique plus ambitieuse (4c/s)
- b. Promouvoir davantage les systèmes de carsharing qui offrent une plus grande flexibilité (flotte libre) (1c/s)
- c. Prévoir des emplacements réservés et gratuits pour le covoiturage avec des personnes extérieures à Schaerbeek (1c/s)
- d. Prévoir le même principe pour les deux-roues électriques (vélos et scooters) (1c/s)

PAS EXPRIMES : 260 courriers (291 signataires)

12. Taxis

12.1 Envisager le partage la nuit des emplacements taxis situés dans des zones à activité nocturne faible**POUR** : 2c/s**AMENDEMENTS PROPOSES :**

- a. Evaluation de l'utilisation effective de ces emplacements par les taxis et reconversion le cas échéant (1c/s)

PAS EXPRIMES : 271 courriers (302 signataires)

13. Emplacements de recharge électrique

13.1 Quantifier, en collaboration avec Bruxelles-Mobilité, les besoins en stationnement futurs de la commune de Schaerbeek et planifier la réponse à ces besoins**POUR** : 1c/c**CONTRE** : 3c/s, notamment car induit une inégalité de traitement entre véhicules thermiques et électriques**AMENDEMENTS PROPOSES :**

- a. Mettre des bornes rechargeables près de grandes installations de panneaux photovoltaïques et permettre à ces grandes installations de devenir des « communautés d'énergie » permettant ces recharges autos et motos (1c/s)

PAS EXPRIMES : 351 courriers (384 signataires)**13.2 Assurer un contrôle régulier des stations de recharge pour éviter les usages abusifs****POUR** : 2c/s, soulignant l'importance d'assurer une politique qui évite que les voitures électriques restent trop longtemps à une borne en ne chargeant plus (rotation quand charge terminée)**PAS EXPRIMES** : 353 courriers (386 signataires)

14. Stationnement en cas d'évènements exceptionnels

14.1 Développer des partenariats pour la mutualisation ponctuelle d'espaces de parking**PAS EXPRIMES** : 274 courriers (305 signataires)**14.2 Faire appel à des solutions pop-up en partenariat avec la Région (acquisition / location de dispositifs de stationnement vélo temporaire)****PAS EXPRIMES** : 274 courriers (305 signataires)**14.3 Prendre contact avec les gestionnaires de parkings de délestage potentiel****PAS EXPRIMES** : 274 courriers (305 signataires)**14.4 Envisager une réouverture ponctuelle de l'avenue A. Van Vollenhoven****POUR** : 8c/10s

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Réouverture permanente (1c/4s)
- b. Réouverture pendant les périodes où le parc Josaphat est fermé (ex : 21h-8h) en ne conservant qu'un accès (entrée/sortie) pour éviter le trafic de transit (1c/s)

PAS EXPRIMES : 345 courriers (373 signataires)

15. Stationnement hors voirie

15.1 Poursuivre les prises de contacts avec les propriétaires de parkings identifiés comme potentiels pour la mutualisation dans l'étude offstreet

POUR : 5c/6s

CONTRE : 4c/7s, car :

- a. Coût pas pris en considération
- b. La politique communale ne devrait pas compter sur le privé

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Mettre en place un système qui assure des tarifs abordables (3c/4s), voire la gratuité (1c/s)
- b. Promouvoir l'accès avec tickets et pas seulement abonnements (1c/s)
- c. Taxer les propriétaires de parkings laissés vacants (2c/s)

PAS EXPRIMES : 258 courriers (284 signataires)

15.2 Poursuivre l'application du règlement-taxe

PAS EXPRIMES : 274 courriers (305 signataires)

15.3 Fixer un objectif de compensation lors des projets de réaménagement, variable en fonction des zones prioritaires identifiées dans l'étude offstreet

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Compensation hors voirie de toute place supprimée en voirie, rendue accessible gratuitement pour les riverains (20c/s), ou à un tarif abordable (1c/s)
- b. Moratoire sur la suppression d'emplacement en voirie si pas de compensation hors voirie (10c/12s)

PAS EXPRIMES : 243 courriers (272 signataires)

15.4 Encourager la mutualisation/création de parkings publics dans certains types de PU dans les quartiers prioritaires identifiés dans l'étude offstreet

POUR : 1c/s

PAS EXPRIMES : 273 courriers (304 signataires)

15.5 Envisager la construction ou l'exploitation d'un parking offstreet dans le quartier Colignon au sens large

POUR : 5c/s, notamment sous la place Lehon

CONTRE : 6c/9s, car :

- a. Contradictoire avec les objectifs du plan et possible appel d'air, sans garantie que ce ne sera pas au détriment des espaces verts
- b. Idée de construction d'un parking sous la place Lehon abandonnée en 2018
- c. Modalités d'application trop vagues à ce stade

AMENDEMENTS PROPOSES :

- a. Créer des nouveaux parkings (1c/s)
- b. Envisager la construction d'un parking par quartier (1c/s)

PAS EXPRIMES : 261 courriers (289 signataires)

16. Propositions supplémentaires

Des propositions supplémentaires hors catégories par rapport au plan d'action soumis à l'enquête ont été formulées et synthétisées ci-dessous :

- a. Renforcer le contrôle du stationnement illicite (double file, sur le trottoir, plaque masquée...) (15c/s)
- b. Arrêter de supprimer des places de stationnement en voirie (10c/s)
- c. Délimiter les places en voirie afin d'en optimiser l'utilisation (2c/3s) ou sanctionner les véhicules qui sont mal garés (laissent trop d'espace inutilisable) (2c/s)
- d. Prendre des mesures pour lutter contre les espaces devant les entrées de garages inutilisés (4c/s)
- e. Campagne sur « l'esprit de civisme » auprès des propriétaires de garages afin qu'ils les utilisent effectivement (1c/s)
- f. Octroyer une carte riverain aux personnes âgées qui vivent seules et n'ont plus de voiture, qu'elles pourraient donner à leurs visiteurs le temps d'une visite (1c/s)
- g. Favoriser des espaces de stationnement en voirie plus verts (1c/s)
- h. Suppression du stationnement doit aussi permettre de verduriser la commune (1c/s)
- i. Privilégier une approche basée sur le développement d'alternatives (10c/11s) plutôt que punitive (2c/s)
- j. Prendre des mesures pour améliorer la qualité des prestations de services de parking.brussels (27c/31s), notamment en remplaçant la scancar par des stewards (4c/8s)
- k. Permettre le paiement en liquide partout (5c/s)
- l. Harmoniser les règles de stationnement sur tout le territoire régional (4c/5s)

17. Constats, observations, remarques

- a. Statistiques/méthodologie : accès carrossables considérés comme des places alors que pas accessibles à tout le monde, taux de congestion basés sur deux passages, données pas à jour, non prise en compte de l'impact du projet métro sur le stationnement, non prise en compte des terrasses et des chantiers dans l'offre en stationnement disponible (6c/9s)
- b. Trop peu d'attention accordée dans le plan à l'objectif de repartager l'espace public entre les différents usages (4c/s)
- c. Manque de lien entre le plan et les objectifs climatiques de la commune (1c/s)

- d. Craintes de l'impact de Mediapark sur le stationnement dans le quartier (2c/s)
- e. Regret du manque de participation avec les habitants et commerçants pour la réalisation du projet de plan (16c/s)
- f. Regret du manque de communication autour du projet de plan (3c/4s)
- g. Un formulaire plus didactique aurait facilité la participation de tous les publics à l'enquête (2c/s)
- h. Horodateurs difficiles d'utilisation (3c/s) et souvent défectueux (8c/10s)